

Rencontre – visite aux Cinémas REX à Vevey

Samedi 3 novembre 2007

Visite organisée par le VRAC
(Notes de visite de Serge Pellaton)

Les locaux visités sont situés au 6 de la rue Jean-Jacques Rousseau, au centre ville de Vevey.

Historique et propriété

Ce bâtiment était la Maison du Peuple. Depuis plus de 30 ans, il s'agit « d'une affaire de famille ». La personne qui nous a reçus est Monsieur Yves Moser, propriétaire d'une partie du bâtiment et des cinémas. Son père avait commencé l'activité cinéma avant lui.

L'autre partie du bâtiment est propriété d'une société immobilière.

Infrastructures / Vevey et ailleurs

Auparavant (dans les années 30), la Maison du peuple était dotée d'une grande salle de réunion, devenue théâtre, puis cinéma et d'un grand restaurant, style brasserie.

Jusqu'en 1980, il y avait donc une seule salle (de cinéma et de rencontres) d'environ 500 places. En 1980 a été créé un Triplex avec 1 salle de 350 places, 1 de 80 places et 1 de 90 places (REX1 REX2 REX3). Ces 3 salles sont « construites » autour d'un café – rencontre d'environ 55 places.

Le café est ouvert au public (même sans billet de cinéma), il ne s'y déroule aucune action politique... Il s'y déroule également des repas d'association, des assemblées ou réunion. Durant le café a été en gérance libre. Mais depuis de nombreuses années Monsieur en est également le propriétaire, le personnel (cuisine et service) fait partie de ses employés salariés, il y a 4 personnes à plein-temps et 3 personnes à temps partiel.

La superficie du hall d'accès et du restaurant est d'environ 150 m².

Le triplex est complété de Cinéma Astor (240 places), situé de l'autre côté de la rue, qui est ce que l'on peut appeler une salle « chic ». La fréquentation de ce cinéma est en chute libre. C'est grâce à la commune de Vevey (qui aide financièrement), que l'Astor n'a pas fermé.

Attenant au Triplex, on trouve la salle REX4 (120 places). Les locaux sont mis à disposition pour une location représentant 10% de la recette nette (billets d'entrée). Les aménagements de la Salle REX4 (120 places) ont coûtés environ Frs 700'000.-

M. Moser, avec la Commune d'Aigle, construit 1 Triplex à Aigle, ville d'environ 10'000 habitants. Le bassin versant compte une population d'environ 70'000 personnes (Chablais vaudois et Chablais valaisan).

Les aménagements intérieurs de la partie cinéma du projet de la Ville d'Aigle représentent environ 2 millions avec le bar (1,5 millions pour les 3 salles de cinéma - ~800 m²). Le bâtiment est mis à disposition gratuitement par la commune d'Aigle (politique culturelle) dans le cadre du réaménagement d'un bâtiment (valeur globale du projet 4,5 millions, soit environ 1/3 pour la fonction cinéma / rencontres). Ce projet est financé par la commune d'Aigle et également par des apports privés.

Monsieur Moser est à la tête d'une société (lui appartenant), il est propriétaire ou gère des salles à :

Vevey : 5 ;

Montreux : 2 ;

Orbe : 2 ;

Pully : 1

La Sarraz : 1

Aigle : 3, soit environ 15 salles. De plus, il assure la programmation dans une dizaine de salles supplémentaires.

Sa société comprend l'équivalent de 30 à 35 personnes plein-temps.

Il indique qu'il est indispensable d'avoir des places de parcs en suffisance à proximité.

Construire ou exploiter une seule salle ne représente aucun intérêt et n'est en aucun cas économique.

Sur le plan de la rentabilité, il faut être conscient que de créer une salle polyvalente, avec en option l'utilisation de celle-ci en salle de cinéma est un choix politique qui obère de facto la notion de rentabilité espérée (pour le moins l'équilibre des comptes) de la fonction cinéma. Et qu'il faut être conscient qu'il n'est pas envisageable de « partager » à outrance la salle de cinéma, avec une fanfare, un théâtre ou autres activités demandant des aménagements importants. Par contre, la salle de cinéma peut tout à fait être utilisée pour des conférences, des assemblées ou encore des séances pour enfants /ou adultes...) avec un animateur, lors d'une fête quelconque.

Plusieurs salles vaudoises sont « aidées » par les communes, sous peine de devoir fermer. Par exemple, Prilly subventionne la fonction cinéma, par l'intermédiaire d'un montant de Frs 2.- par spectateur.

Par contre, si le cinéma fait du bénéfice, les gérants restituent tout ou partie de la subvention.

A Orbe et à la Sarraz, le bâtiment, les équipements et les frais d'entretien sont financés par les communes. L'informatique et l'organisation générale sont aux frais de l'association.

L'association paie un loyer et gère complètement la salle.

Les projections n'ont lieu que le week-end.

Les communes n'octroient aucune garantie de déficit.

Programmation

Nous parlons ici spécifiquement de Vevey.

1 film est programmé au minimum sur deux jours.

Le fait d'avoir le café-rencontre permet par exemple, pour Frs 29.-, de bénéficier d'un repas, de la séance de cinéma et d'une boisson à l'entracte.

Monsieur Moser organise également des séances de projection pour enfants couplée avec un goûter. Un mercredi sur deux, un animateur vient depuis Genève pour... animer la séance.

Il y a pour Vevey, 5 salles confondues, environ 20 séances par semaine, soit en moyenne 3 séances par jour, toutefois l'été un peu moins.

Pour la journée du samedi 3 novembre, la programmation était la suivante :

Salle REX1 (350 places) : 2 films sur 5 séances ;
Salle REX2 (80 places) : 4 films sur 5 séances ;
Salle REX3 (90 places) : 3 films sur 5 séances ;
Salle REX4 (120 places) : 3 films sur 3 séances ;
Astor (240 places) : 1 film sur 3 séances.

Monsieur Moser nous informe qu'en ce qui concerne la fréquentation des salles, celle-ci dépend bien sûr du film, mais encore de la météo. Il nous indique également, qu'en ce qui concerne la salle de 350 places, elle est pleine au maximum 5 fois par année.

Les séances débutent en général, vers 13h45 – 14h00. Les séances de 18h00 n'ont pas d'entr'actes. Il en va de même pour certains genres de films.

Il est possible de louer les salles pour des projections privées.

Considérations politiques diverses

Pour aider les entreprises veveysanes en général, la Taxe professionnelle communale a été supprimée en 1989. Pour le cinéma en particulier, lorsque M. Moser organise des séances de cinéma en plein-air, les infrastructures sont mises à disposition gratuitement. Pour le reste, les REX ne sont pas subventionnés.

Créer un complexe cinématographique est comme toutes les autres activités culturelles, une volonté politique animation socioculturelle. Il faut que ce lieu soit un lieu de rencontres, pour cela l'infrastructure cinématographique doit être complétée par d'autres infrastructures favorisant les contacts entre les gens.

Pour bien des communes, il s'agit d'éviter d'être des cités-dortoirs et de garder les gens sur place.

Vevey a créé un café /bibliothèque (municipale) qui est une grande réussite semble-t-il.

En ce qui concerne les subventions fédérales à la fonction cinéma, la Confédération octroie Frs 3.- par spectateurs pour les projections des films suisses. Cette subvention est toutefois plafonnée.

Propos divers

Monsieur Moser pense que sans animation / café-rencontres, etc. (en plus des projections), c'est un projet qu'il faut oublier. Autrement dit, ouvrir la salle, faire la projection et fermer la salle, c'est un mode de fonctionnement qui n'est pas rentable.

Comme dans beaucoup d'activités, ce sont les produits dérivés qui font le bénéfice (pop-corn, boissons, etc.). La fonction restauration est vraiment considérée comme un revenu accessoire.

La passion et le dévouement qui dont font preuve beaucoup de bénévoles ne doivent pas occulter la nécessité de salarier un certain nombre de collaborateurs techniques et administratifs.

Monsieur Moser indique qu'il lui a fallu environ 8 ans pour arriver à un seuil minimal de rentabilité à Vevey.

Le terme Multiplex s'applique à partir d'au minimum 8 salles.

Il existe une association des exploitants (Groupe d'intérêt des cinémas romands), dont le CA global (des membres de l'association) est d'environ 25 millions de francs.

Les exploitants paient aux producteurs de 30% à 50% de la recette brute (sur les prix d'entrée). Le % varie en fonction du film et de la notion « 1^{ère} » ou non, de la durée (en nombre de semaines).

Voir également le site Internet www.procinema.ch site de l'Association suisse des exploitants et distributeurs de film.

Conclusion

Je n'ai rapporté ici – objectivement et sans parti pris – des propos que j'ai entendus, complétés par une visite extrêmement intéressante.

Merci de ne pas me tenir rigueur des éventuelles erreurs ou imprécisions, qui seraient bien involontaires de ma part.

Je remercie le VRAC d'avoir organisé cette visite.

Serge Pellaton
Président de la Commission de la culture et de la communication

Versoix, le 4 novembre 2007